

**COMMUNE DE LA NEUVILLE AU PONT****Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 31 mars 2023****Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur ZENTNER Franck.

Etaient présents : ZENTNER Franck, BAUDART Frédéric, MABIRE Jean Louis, PIOT Lucas, GOMES TILLOY Hélène, GILLON Angélique, ARBELIN David, AUTIN Philippe, JACQUES Alex, COQUILLARD Jean-Marie, FAILLIET Nathalie, VAIRY Laetitia, ROBIN Jean-Jacques

Date de la convocation

24/03/2023

Date d'affichage de la  
convocation

24/03/2023

Absent(e-s) excusé(e-s) : CELLIER Denis

Absent(e-s) : MICHELET Aline

Monsieur JACQUES Alex est désigné secrétaire.

**Délibération DE\_2023\_2\_6****Subventions aux associations 2023**

Monsieur le Maire, expose aux membres du conseil municipal qu'il est prévu au budget primitif 2023, section de fonctionnement, article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé », une inscription budgétaire réservée aux demandes de subventions.

Après avoir examiné les différentes demandes de subventions, les membres du conseil municipal, par 13 voix pour :

- Approuve les subventions récapitulées qui sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

c/6574	Montant en €
ADMR ARGONNE VALLAGE	250
AMICALE DES POMPIERS	1100
ASSOCIATION ARGON NOTES	15
ASS ARGONNE PARC NATUREL REGIONAL	10
ASS COORDINATION GERONTOLOGIQUE ARGONNAI	553
ASSOC UN CHIEN AU CHA UNE PATTE DANS LA MAIN	30
ASS CHALONNAISE DE PROTECTION DES ANIMAUX	145
COMITE DES FETES	1000
ASSOCIATION LES VIES AGES D'ARGONNE	100
ASSOCIATION FAMILLES RURALES	200
ASSOCIATION NATIONAL CROIX DE GUERRE	30
ASS PAYS D'ARGONNE	45
POMPIERS HUMANITAIRES	100
DIVERS	1422
<b>TOTAL</b>	<b>5 000,00</b>

- Autorise le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Fait à LA NEUVILLE AU PONT, le 11/04/2023  
Le Maire, Franck ZENTNER

